



Délibération du Conseil Municipal du Vendredi 18 Septembre 2026

Délibération n°20261809-006

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
Date de convocation :	10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. COURTAUD Pascal, Mme MOULINAT Lucie, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Absents : Mme LAMOT Annie,

Pouvoirs : Mme TRIBET Aurélie a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

Mme SAUMON Aurélie est nommée secrétaire de séance

DEPART D'UNE ETAPE DE LA COURSE CYCLISTE « PARIS-NICE »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le département de l'Indre va accueillir le départ d'une étape de la course cycliste « Paris-Nice » en mars 2027.

Le Directeur de l'organisation (Amaury Sport Organisation) M. Christian Prudhomme a choisi la commune d'Aigurande pour organiser le départ de la 3^{ème} étape le Mardi 9 Mars 2027.

Le coût pour le Département de l'Indre est de 25 000 € HT.

La commune participera à hauteur de 30 % du montant HT soit 7 500 €. Le Département prenant le solde à sa charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'accueillir le départ de la 3^{ème} étape du « Paris-Nice » ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'organisation de ce départ ;

FIXE le montant de la subvention versée à Amaury Sport Organisation à 7 500 €

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL,**

**Le Secrétaire de séance,
Aurélie SAUMON**

**Le Maire,
Virginie ELION**

Publiée le :